

BGer 6B_53/2022 vom 17. März 2022

Bundesgericht, 2022-03-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_53_2022

FR: TF 6B_53/2022 du 17 mars 2022

IT: TF 6B_53/2022 del 17 marzo 2022

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 10 novembre 2021, la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal vaudois a rejeté le recours déposé par A._____ contre la décision de refus de report d'exécution de peine privative de liberté rendue le 25 octobre 2021 par l'Office d'exécution des peines, qu'elle a confirmée.

E. 2

Par acte daté du 9 janvier 2022, A._____ a formé un recours en matière pénale au Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt précité.

E. 3

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit avancer les frais présumés de la procédure (art. 62 al. 1 LTF). Si elle ne verse pas l'avance requise dans le délai supplémentaire qui lui est fixé à cet effet après un premier non-paiement, son recours est irrecevable (art. 62 al. 3 LTF).

En l'espèce, A._____ a été invité, par ordonnance du 21 janvier 2022, à verser une avance de frais de 3000 fr. jusqu'au 7 février 2022. En l'absence de versement dans le délai imparti, un délai supplémentaire non prolongeable, échéant le 28 février 2022, a été fixé au recourant par ordonnance du 16 février 2022. Les deux ordonnances en question ont été adressées par acte judiciaire avec avis de réception. Il a été précisé qu'à défaut de paiement en temps utile, le recours serait irrecevable (art. 62 al. 3 LTF).

Nonobstant la notification des deux ordonnances précitées, A._____ n'y a donné aucune suite et n'a pas effectué l'avance de frais requise dans le délai supplémentaire imparti à cet effet. Par conséquent, à défaut de paiement de l'avance de frais, le recours est manifestement irrecevable et doit dès lors être écarté en application de la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

Le présent arrêt est exceptionnellement rendu sans frais (art. 66 al. 1, 2 e phrase, LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.